

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 25 octobre 2010

CP 10/10-14

L'an deux mil dix, le 25 octobre à 17 H 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Etaient présents : MM. Empociello, Massip, Moignard,, Gonzalez, Mouchard, Roger, Roset, Astruc, Astoul et Bénech.

Etaient excusés : MM. Cambon et Viguié.

FONDS D'INTERVENTION CULTUREL

Lors du vote du Budget Primitif 2010, l'Assemblée Départementale a décidé d'instruire, dans le cadre du Fonds d'Intervention Culturel, les demandes d'aides relatives à l'organisation de manifestations exceptionnelles à caractère culturel, touristique et de promotion du département.

Suite à la réunion du groupe occitan le 29 septembre 2010, vous voudrez bien trouver en annexe le tableau récapitulatif des aides proposées.

Dans l'hypothèse où ces propositions seraient retenues, je vous précise que les dépenses afférentes seront prélevées sur les crédits inscrits à l'article 67451, sous fonction 311 du Budget Départemental.

La situation budgétaire serait la suivante :

A – Enveloppe	130 000 €
B – Dépense déjà engagée	108 804 €
C – Engagement à la présente commission	18 555 €
D – Reliquat	2 641 €

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu l'avis du groupe occitan réuni le 29 septembre 2010,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve la répartition telle qu'annexée des subventions départementales accordées au titre du fonds d'intervention culturel pour un montant global de 18 555 € ;
- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 67451, sous-fonction 311 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

FONDS D'INTERVENTION CULTUREL 2010

CP 10-10/14an

ORGANISME OU ASSOCIATION	OBJET	SUBVENTION ATTRIBUEE
1- Association « Lengua Viva » Laguépie	9 ^{ème} Université d'été occitane à Laguépie du 5 au 11 juillet 2010	4 750 €
2- Comité d'animation de Bonnanéch Monclar de Quercy	Musiques traditionnelles le 7 août 2010 à Monclar-de-Quercy	200 €
3- Association Réveil Occitan	Diverses manifestations occitanes 2010 - 13 ^{ème} Fête des musiques traditionnelles à Montricoux - 24 ^{ème} Fête occitane de Monclar-de-Quercy- 9 ^{ème} Journées occitanes de Nègrepelisse - Montalba terra occitan - Formations danses traditionnelles	4 750 €
4- Association Culture et Tradition 82 Montauban	11 ^{ème} Edition de la Fête des danses traditionnelles et folkloriques en Tarn-et-Garonne le 10 octobre 2010 à la salle des Fêtes de Bressols	1 140 €
5- Tarn et Garona occitan, Association Frédéric Cayrou Montauban	Organisation en 2010 : - de spectacles et conférences en Tarn-et-Garonne - d'une exposition sur Nadal Rey et réalisation d'un DVD	1 425 €
6- Association « Cocagne éditions » Montauban	Publication d'un recueil de deux mille vers en occitan de Félix-Marcel Castan	1 500 €
7- Association Galineta Montauban	- Ateliers de langues à Verdun-sur-Garonne et Saint-Antonin - Fête des langues le 9 mai 2010 à Montauban	800 €
8- Cercle Culturel de Dunes	- 18 ^{ème} Journées occitanes de Dunes du 12 au 14 novembre 2010	2 850 €
	- Ateliers de langue, danses et chants occitans	1 140 €
TOTAL OCCITAN		18 555 €

Le Président,